



Pr. Louis DE REDON

Sujets d'intervention :

- Protection de la biodiversité ;
- Relations Homme-nature ;
- Ecologie et libertés fondamentales ;
- Gestion de crise environnementale ;
- Répression de la délinquance environnementale.

« Politiques, ayez le courage d'emmerder les Français pour une vraie transition écologique ! »

Marianne, Billet, le 31 août 2022.

Pr. Louis DE REDON, maître de conférences HDR en droit de l'environnement et avocat *of counsel* au sein du cabinet Mialot Avocats, est inscrit au Barreau de Paris et au Barreau de New York.

Ses bureaux sont situés à Palaiseau sur le campus d'AgroParisTech au sein de l'Université Paris-Saclay pour ses activités d'enseignement et de recherche, et au 71 boulevard St Michel à Paris (75 005) pour son activité de conseil.

Pr. Louis DE REDON, scientifique et juriste, dispose d'une solide expérience en matière de protection de la biodiversité aussi bien en matière d'ingénierie que de réglementation. Il publie aussi régulièrement dans le domaine du droit pénal de l'environnement (répression de la délinquance environnementale).

Il est l'auteur de nombreux articles de référence dans des revues spécialisées dans le domaine de l'écologie ; publications scientifiques comme juridiques. Il est l'auteur de deux ouvrages : « Justice pour la Planète : cinq combats citoyens qui ont changé la Loi » (Editions de l'Atelier, 2022, 156 p., 13€50) et « Le syndrome du Cénote : le récit des liaisons dangereuses de l'Homme avec la nature » (Editions La Singulière, *in press* 2023, 550 p., 29€50).

Son expérience :

- 12 années d'enseignement du droit de l'environnement auprès des étudiants d'AgroParisTech, notamment les élèves-fonctionnaires du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF, hauts-fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement) ;
- 10 années d'enseignement du droit de l'environnement dans diverses écoles universités et écoles en France et à l'étranger (HEC Paris, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Assumption University de Bangkok, Pace University de New York, Faculté de Droit de l'Université d'Etat d'Haïti) ;
- 8 années de conseil et d'assistance au contentieux en matière écologique, notamment auprès d'asso-ciations de protection de l'environnement (locales comme nationales) et de collectivités territoriales ;
- 6 années de recherche en droit de l'environnement au sein de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



« La nature ne peut être juridiquement une personne ; sauf à redéfinir ce qu'est une personne et donc ce qu'est le droit et ce qu'est notre société.

Entre le paradis supposé – voire fantasmé – de la personnalité, et l'enfer supposé – voire caricaturé – des choses, nous sommes pour l'instant au purgatoire du brainstorming... »

The conversation, « La personnalisation de la nature en vue de mieux la protéger, cette fausse bonne idée », le 9 décembre 2022.